



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question écrite n° 5845

Texte de la question

M. Jacques Floch appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur la nécessaire démocratisation de l'accès à Internet. En effet, le 30 août dernier, à l'occasion des universités d'été de la communication, Mme Claudie Haignère, ministre chargée de la recherche et des nouvelles technologies, rappelait la volonté du Gouvernement de « conduire une politique globale et ambitieuse en faveur des nouvelles technologies de la communication ». A ce jour, les conditions économiques sont loin d'être réunies pour garantir la pérennité des forfaits illimités à un tarif grand public du fait, d'une part, du mode actuel de financement du service universel des télécommunications et, d'autre part, du manque de cohésion des fournisseurs. Il semblerait qu'une disposition législative puisse permettre une accélération de la démocratisation d'Internet. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est favorable à ce que la clé de répartition du coût du service universel des télécommunications entre les opérateurs soit modifiée et fondée à l'avenir sur le chiffre d'affaires des opérateurs plutôt que sur leur volume de trafic, comme le suggère le parlementaire. La modification correspondante est incluse dans le projet de loi relatif aux obligations de service public des télécommunications et à France Télécom qui a été adopté en première lecture par le Sénat le 22 octobre 2003. Cette modification est de nature à alléger sensiblement la contribution des fournisseurs d'accès à Internet au financement du service universel.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Floch](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5845

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3947

Réponse publiée le : 22 décembre 2003, page 9861